



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		JM. BLONDET	X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		S. MARTINET	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		JF. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		I. JARRIAND	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

128-2024 ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE ALPES CŒUR ENERGIE A ALPESPACE – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Rémy SAINT GERMAIN

Par arrêté préfectoral DDT/SPAT/ADS n°2024-0602, le Préfet de la Savoie a décidé de l'ouverture d'une enquête publique en mairie de Porte de Savoie et de Sainte Hélène du Lac relative au projet de création de la centrale photovoltaïque Alp'cœur Energie. Cette enquête se déroule du 20 juin 2024 au 20 juillet 2024.

Le projet consiste en la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain appartenant à la Communauté de communes Cœur de Savoie situé en extrémité sud-ouest de la zone d'activité d'Alpespace et représentant une surface d'environ 5,6 ha.

Le site est aujourd'hui une friche accueillant de nombreux déblais. Situé sous les lignes Haute-Tension, très largement impacté par le PPRI, aucune entreprise n'a accepté de s'y installer.

Suite à une étude sur le potentiel photovoltaïque au sol menée par la DDT en 2020, il a été décidé d'envisager l'installation d'une centrale photovoltaïque sur ce site.

A cet effet, la collectivité a publié en 2021 un appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur pour la création d'une centrale photovoltaïque sur ce site propriété de la collectivité.

Dès le démarrage de ce projet, la collectivité a souhaité que ce projet concilie plusieurs orientations fortes :

- Développer la production solaire pour concourir à l'atteinte des objectifs de transition énergétiques fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Prendre en compte la biodiversité présente sur le site et la développer ;
- Piloter le projet en coopération avec les acteurs du territoire et partager localement les bénéfices créés par ce projet (collectivités, entreprises et citoyens).

La collectivité, déjà très engagée dans cette opération à laquelle elle est étroitement associée, ne peut donc qu'être favorable à cette demande d'Autorisation dans le cadre de cette enquête publique.

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SPAT/ADS 2024-0602 portant ouverture d'une enquête publique pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Porte-de-Savoie et Sainte-Hélène-du-Lac, au titre duquel il est demandé au conseil communautaire de Cœur de Savoie de donner un avis motivé sur ce dossier ;

Vu la délibération 07-2022 en date du 10 février 2022 portant sur le choix du groupement partenaire dans le cadre du projet Alp'cœur Energie ;

Vu la délibération 178-2023 en date du 9 novembre 2023 portant sur l'évolution du périmètre du projet pour y intégrer un bosquet situé au sud de l'emprise initiale et abritant diverses espèces afin que ce réservoir de biodiversité soit maintenu et entretenu pendant toute la durée du projet ;

Vu la demande déposée en préfecture le 3/05/2023 par Alp'cœur Energie SAS en vue d'être autorisée à aménager la centrale photovoltaïque au sol ;

Vu les différents échanges avec les services de la DDT de la Savoie ;

Vu l'engagement de la Communauté de communes Cœur de Savoie dans le domaine de la transition énergétique formalisé notamment par la délibération 207-2023 en date du 14 décembre 2023 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie pour les quatre années à venir et plus particulièrement l'action C7f qui vise à réaliser, à l'horizon 2030, trois centrales photovoltaïques au sol de 5 ha sur le territoire de Cœur de Savoie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DELIVRE** un avis favorable à cette demande d'Autorisation dans le cadre de l'enquête publique en cours ;
- **MANDATE** la Présidente pour transmettre le présent avis à la Préfecture de Savoie au plus tard le 20 juillet 2024.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Christelle HUGONOT

La Présidente,



Béatrice SANTAIS